

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS TYPE	Contrôle des exportations et sanctions économiques	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Autres modalités		
Ce diplôme vise des professionnels déjà en poste. Toutefois, les demandeurs d'emplois pourront demander à titre exceptionnel à suivre pendant le semestre 4 un stage alternée d'une durée minimale de 12 semaines.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
La note du semestre 4 consiste en la reprise de la note obtenue dans le cadre du DU Executive Certificate, Contrôle export et sanctions économiques		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
Compensation		
Les matières d'une UE et les UE sont validées isolément ou par compensation. Les semestres sont validés isolément sans compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Parcours contrôle des exportations et sanctions économiques									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	343			46	46	Oui	Non				
Bloc	S1	COMPETENCES TRANSVERSALES (bloc 2 développement et intégration de savoirs hautement spécialisés)											
UE	S1	UE 1 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	40			2	2	Oui	Oui				
Matière	S1	Anglais juridique	40			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	U.E. 2 - EXPERTISER L'ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE ET CONSEILLER LES CREATEURS	99			16	16	Oui	Oui				
Matière	S1	Création de l'entreprise	57			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Structure de l'entreprise	42			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
UE	S1	U.E. 3 - OPTIMISER L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE EN MATIERE SOCIALE, FISCALE ET CONTRACTUELLE	180			25	25	Oui	Oui		Oral		
Matière	S1	Techniques fiscales	69			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Exposé-discussion transverse
Matière	S1	Techniques contractuelles	51			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Techniques sociales	60			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	U.E. 4 - CONSEILLER LES DIRIGEANTS	24			3	3	Oui	Oui				
Matière	S1	Gouvernance	24			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	120			14	14	Oui	Non				
Bloc	S2	APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL											
UE	S2	UE 5 : executive certificate contrôle des exportations et sanctions économiques	120			14	14	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		Reprise de la note du DU
		TOTAL ANNEE	463			60							